



6 mai 2026

Moustique tigre

La lutte contre son avancée se poursuit

L'arrivée de la belle saison coïncide avec la reprise des mesures afin de lutter contre le moustique tigre en Valais. Celles-ci sont cruciales pour ralentir sa progression de manière à limiter les risques sanitaires ainsi que les désagréments liés à sa présence. La lutte, qui comprend le monitoring et la suppression des gîtes, voire des traitements larvicides, implique aussi bien les autorités cantonales et communales que les particuliers. En effet, dans 80% des cas, l'installation a lieu dans les zones résidentielles. Il est aussi recommandé de prêter une attention particulière à d'éventuels symptômes au retour de voyage.

En Valais, la présence du moustique tigre a été signalée pour la première fois en 2019 en ville de Monthey. Six ans plus tard, ses populations ont sensiblement augmenté et colonisent actuellement les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Fully, Massongex, Brigue (zone douanière de Brig-Grise) et Sierre. À Sion, sa présence a été signalée pour la première fois en septembre 2025. Sa reproduction est soupçonnée mais aucune preuve d'installation n'a pour l'heure été détectée.

La stratégie adoptée jusqu'ici, soit le suivi ciblé grâce à l'installation de dispositifs de piégeage, la diffusion répétée d'informations, l'implication plus active des habitants et la mise en place de mesures dès les premiers signalements, a été intensifiée depuis 2024. Toutes ces mesures sont maintenues cette année. Les traitements et les mesures de surveillance et de lutte seront réalisés dans toutes les zones où le moustique tigre est présent. De plus, une attention particulière sera portée aux endroits où des cas isolés ont été signalés l'année passée.

D'apparence anodine, la propagation des espèces de moustiques envahissants telles que le moustique tigre est considérée comme un risque sanitaire potentiel, compte tenu de l'augmentation du risque de transmission autochtone, par cet insecte, de certaines maladies infectieuses (dengue, chikungunya, Zika). En 2025, sept cas de dengue et deux cas de chikungunya (tous importés de zones endémiques) ont été signalés entre mai et octobre sur le territoire cantonal et ce chiffre risque probablement d'augmenter dans les années à venir. Un plan d'intervention a été mis en place pour faire face à cette situation. Il est appliqué lorsqu'un cas clinique est signalé dans une zone où le moustique tigre est présent. Il s'agit, par exemple, de limiter le risque de transmission en procédant à des traitements avec des produits larvicides et adulticide dans un secteur donné.

Le moustique tigre est présent dans de nombreux pays ; il y existe le risque de contracter l'une des maladies qu'il transmet. Sur place ou au retour d'un voyage, il est donc important de consulter en cas de symptômes comme de la fièvre, des douleurs articulaires ou musculaires, des éruptions cutanées et des maux de tête.

L'aide de la population est indispensable pour supprimer les lieux de ponte et identifier les débuts d'installation. Elle permet d'agir dans les lieux résidentiels où l'essentiel des installations a lieu (80 %). Par ailleurs, le moustique tigre évite les



plans d'eau naturels où il est à la merci de prédateurs. La lutte contre le moustique tigre implique deux gestes simples :

- **Empêcher la ponte** : éliminer tous les lieux favorables, soit les petits volumes d'eau inerte, coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc.
- **Signaler** tout moustique actif de jour sur la plateforme nationale www.moustiques-suisse.ch. En cas de relevé positif, le canton met en place les mesures de surveillance et de lutte en coordination avec la commune concernée.

Il est déconseillé d'utiliser des insecticides non-ciblés car ils sont nocifs pour de nombreux insectes, dont certains sont prédateurs du moustique tigre.

Une ligne téléphonique a été mise en place par le canton pour répondre aux questions de la population : 027 606 32 41 ; courriel : moustiquetigre@admin.vs.ch

Personnes de contact

Camille Pitteloud, biologiste, Service des forêts, de la nature et du paysage, 027 607 10 33

Larissa Vernier, épidémiologiste, Unité cantonale des maladies transmissibles, 079 534 16 86